

# la nouvelle lettre

Directeur de la publication : J. GARELLO  
Commission Paritaire 63570

N°830 du 26 mars 2005

Hebdomadaire 1 €

## EDITORIAL

### L'EUROPE D'UNE SEULE VOIX

*Voici l'un des arguments les plus forts en faveur de la ratification du projet de traité constituant l'Union Européenne : l'Europe doit parler d'une seule voix.*

*Cela se concrétise dans le texte soumis aux électeurs par la création d'un poste de Ministre des Affaires Etrangères de l'Union, nommé par le Conseil des ministres mais qui doit aussi être accepté par le Président de la Commission. Ce personnage a un pied dans les deux organes de l'exécutif européen : il est membre du Conseil, et au sein de la Commission (dont il est obligatoirement le Vice Président) il est en charge des relations extérieures. Comme le précise le document de « présentation aux citoyens » (p.18) « Les autres pays identifieront plus facilement la voix de l'Union ».*

*La pétition de principe suivant laquelle il existe une voix de l'Union est sympathique. Elle implique en effet que les Européens ont une diplomatie autonome parce qu'ils occupent une place à part dans l'échiquier politique mondial. Le seul point qui me tracasse est que la voix de l'Europe me semble particulièrement éraillée, et qu'au demeurant je ne vois pas ce qu'une diplomatie européenne aurait en apanage.*

*Le vote d'une constitution et la nomination d'un ministre des Affaires Etrangères suffiraient-elles à forger une diplomatie typiquement européenne ? Jusqu'à présent, il y a une cacophonie diplomatique assez spectaculaire au sein de l'Europe. On pense à l'Irak évidemment, mais on doit se rappeler les divisions à propos d'Israël et de la Palestine, ou encore sur l'ex Yougoslavie et les Balkans. En aucun cas l'Europe n'aura été capable de montrer un front commun au reste du monde, et les solutions ont été trouvées en dehors de toute instance européenne, ainsi l'OTAN a-t-elle été amenée à intervenir en Bosnie et au Kosovo. A cela, il y a deux raisons.*

*La première est que l'Europe est divisée entre les « atlantistes » et les autres. Certains pays considèrent, à tort ou à raison, que la solidarité avec les Etats-Unis est au moins aussi forte qu'avec d'autres Etats européens, et qu'elle est plus utile car pour l'instant le bouclier américain est le seul qui existe, en dépit du rêve toujours entretenu d'une « sécurité commune européenne ». Ainsi l'Angleterre, l'Italie, les Pays Bas, les Scandinaves et les pays d'Europe Centrale sont-ils davantage tournés vers Washington que vers Berlin ou Paris.*

*La deuxième raison est que les non-atlantistes apparaissent facilement comme des partisans d'un « troisième bloc ». Ce concept a donné sa ligne au gaullisme pendant quarante ans, entre Yalta et la chute du mur de Berlin. L'Elysée a toujours nourri l'ambition de regrouper autour de la France ceux qui ne voulaient ni des Soviétiques ni des Américains, ni des communistes ni des capitalistes. Cette « troisième voie » n'a évidemment plus de consistance aujourd'hui, si elle en eût jamais, puisque le soviétisme a été abattu par Reagan et le Pape. Reste la « troisième voie économique », qui n'est en fait qu'une nouvelle utopie pour mélanger planification et marché, pour concilier dirigisme et libre entreprise, protectionnisme et libre échange.*

*J'en viens ainsi au fond du problème : où veulent nous entraîner ces partisans d'une Europe qui ne serait pas inféodée à l'« ultra-libéralisme » ? La réponse nous est donnée par la visite de Poutine à Paris, et du sommet avec Schröder et Zapatero. Ces quatre éminents dirigeants sont tous animés par un même rejet du leadership américain, et cela les amène à prendre leurs distances avec un certain nombre de valeurs fondamentales qui font les pays libres. Ce front veut répondre au succès*

*de la tournée européenne de George Bush et de Condoleezza Rice, il veut montrer qu'une « autre politique » peut être proposée aux peuples de ce continent. Pour y parvenir, on va passer sur bien des peccadilles dont les moindres ne sont pas les atteintes quotidiennes aux droits de l'homme en Russie, le rêve impérialiste du nouveau tsar qui veut reconquérir les nations perdues pour le Kremlin après la dissolution de l'URSS, l'échec économique et social du modèle rhénan en Allemagne, l'intolérance anti-cléricale de Madrid. Poutine sermonné par Bush vient trouver du réconfort à Paris, on l'accueille comme le meilleur ami de la France. Le front anti-américain passe avant le front anti-terroriste.*

*Est-ce réellement cette diplomatie, cette Europe-là que l'on veut proposer aux peuples de l'Union ? Il m'étonnerait beaucoup que la plus grande partie des électeurs, ayant pris conscience de ces projets, consente à les endosser.*

*Au demeurant, comment cette politique extérieure commune pourrait-elle être admise par la plupart de nos partenaires européens ? Qui définira la stratégie que devra développer le futur ministre des Affaires Etrangères de l'Union ? De deux choses l'une : ou bien il sera purement décoratif et son point de vue n'intéressera personne au monde, ou bien il exécutera fidèlement les ordres pris à Paris, à Berlin, voire à Moscou. Voix inaudible ou voix dissonante.*

*Décidément l'argument de la « voix de la France » ne peut me convaincre. Il faudra trouver autre chose pour me décider à voter ce projet. Mais quoi ? Je continuerai à chercher la semaine prochaine.*

*Jacques Garello*

## Conjoncture

### LA BATAILLE DU POUVOIR D'ACHAT

Elle s'annonce titanesque et à la française. Les forces syndicales ont donné de la voix, le gouvernement a prononcé la formule magique, les entreprises n'ont plus qu'à s'exécuter. Car chacun sait évidemment que c'est l'Etat qui fixe les salaires et que les entreprises n'ont qu'à appliquer ce que le plan a décidé ! Certes, le pouvoir d'achat des français n'est pas fameux. Mais ce n'est pas un décret même du gouvernement qui peut l'améliorer (s'il peut contribuer à la dégrader). Comme le dit E.A. SEILLIERE « La souveraineté salariale est dans l'entreprise ». Car il se trouve que nous sommes encore en économie de marché. Du moins, c'est ce que nous continuons à penser, et ce qu'ignorent nos gouvernements.

#### Un calcul complexe

Le calcul du pouvoir d'achat est une chose délicate. Il faut tenir compte des prix et des revenus. Du côté des prix, les choses sont assez simples et l'indice de l'INSEE est fiable. La hausse est actuellement de l'ordre de 2%. Les ménages sont persuadés qu'elle est beaucoup plus rapide, car ils sont plus sensibles aux achats courants et répétitifs, dont les prix montent plus vite que la moyenne, qu'aux achats rares (comme un ordinateur ou une télévision), dont les prix diminuent et qui font baisser l'indice. Comme on ne change pas d'ordinateur tous les jours, on y est moins sensible, mais la baisse n'en est pas moins réelle.

La chose est plus complexe du côté des revenus. Car selon les ménages il y a un ou deux salaires ; il y a plus ou moins de revenus sociaux ; il y a des revenus de l'épargne ; il faut tenir compte des prélèvements sociaux, ainsi que du poids des impôts. A la limite, il y a autant de variations du pouvoir d'achat que de ménages, chacun étant dans une situation différente. Personne ne se retrouve jamais dans la moyenne.

Les dernières statistiques publiées par l'INSEE portent sur l'année 2003. Elles ne concernent que le salaire net moyen mensuel, qui tient compte de l'évolution du salaire de base dans le seul secteur privé, des primes, du nombre total d'heures travaillées, et de l'évolution des prélèvements sociaux (CSG et autres cotisations). Mais pas des impôts, ni des prestations sociales, ni des traitements des fonctionnaires. Et encore moins des revenus de l'épargne.

## **Le pouvoir d'achat stagne**

Cela dit, ce salaire net moyen a perdu, en 2003, 0,3% de pouvoir d'achat dans le secteur privé. Mais là encore il faudrait distinguer selon les catégories sociales. La perte est plus forte pour les employés (- 1,1%) ou pour les cadres (- 0,8%) que pour les ouvriers (- 0,2%). Mais si l'on descendait plus dans le détail, on trouverait des différences plus marquées selon les branches, plus encore selon les entreprises et plus encore selon les salariés.

Pour 2004, il est un peu tôt pour se prononcer, mais l'INSEE a indiqué, selon ses premières publications pour l'année dernière, que le salaire moyen par tête devrait avoir progressé de 2,5% dans les entreprises du secteur marchand, ce qui, compte tenu d'une inflation de 2,1%, devrait se traduire par une hausse de 0,4% du pouvoir d'achat. Cela veut dire que globalement la situation n'est pas bonne pour le pouvoir d'achat, qui a en gros stagné sur l'ensemble 2003-2004, tandis que l'année 2003 marquait la première chute du salaire réel moyen depuis 1996.

Faut-il s'en étonner ? Est-ce dû à une mauvaise volonté des patrons ? N'oublions pas que les profits ont progressé en 2004. Mais, comme nous l'avons alors démontré, les profits ne sont pas pris sur les salaires. Ils représentent la légitime rémunération de l'entrepreneur. Celui-ci est récompensé pour avoir innové, trouvé quelque chose qui n'existait pas, sur lequel le salarié n'a pas de droit. Le salarié, lui, a une rémunération également légitime, qui repose sur la productivité du travail.

En outre, la hausse des profits de 2004, qui concerne surtout quelques grandes entreprises (et pas les PME), n'est qu'un rattrapage après la chute des années antérieures. Et l'essentiel de ces profits n'est pas distribué, mais sert à l'investissement. Enfin, si les profits étaient tous distribués (rappelons qu'ils représentent à peine 3% de rendement du capital), les salaires augmenteraient à peine la première année et l'entreprise ferait faillite l'année suivante. Il n'y a que la CGT et le gouvernement pour croire qu'il y a là un trésor caché qui devrait revenir aux salariés. De plus, beaucoup d'entreprises font participer les salariés aux bénéfices, mais cela ne peut s'envisager de la part de l'entreprise que sur une base volontaire.

## **Moins pour l'Etat, plus pour les Français**

Si le pouvoir d'achat n'a pas stagné à cause des « superprofits », alors pourquoi ? L'entreprise ne peut distribuer que ce qui a été produit. En 2003 par exemple, la hausse du PIB n'a été que de 0,5%. Comment distribuer une richesse qui n'a pas été produite ? Sans croissance, pas de hausse des revenus. En 2004, on est péniblement aux 2%. Pourquoi ? Parce que l'économie est dévorée par les prélèvements obligatoires parmi les plus importants du monde, qui ruinent la productivité des entreprises, font baisser le pouvoir d'achat et servent à entretenir un secteur public ruineux. Quant aux charges sociales, elles réduisent drastiquement le pouvoir d'achat des salariés, qui gagneraient beaucoup plus s'ils recevaient le salaire complet et s'assuraient par eux-mêmes. Et ils seraient mieux protégés.

Mais aussi parce que l'économie est empêchée de se développer par des réglementations arbitraires, dont les 35 heures sont l'exemple le plus évident. Or elles empêchent de travailler plus et donc de gagner plus. Le gouvernement JOSPIN a imposé la réduction du temps de travail (qui ruine également les budgets publics, car elle coûte 15 milliards d'euros). Que les salariés ne s'étonnent pas si, travaillant moins, ils gagnent moins. D'autres interventions publiques ruinent le pouvoir d'achat en créant du chômage : c'est le cas du SMIC.

Finalement, comme le rappelait Jacques GARELLO dans son éditorial, c'est en dernier ressort le client qui paie les salaires. Si l'on veut que le client paie plus, il faut lui en donner plus, c'est-à-dire augmenter la productivité, sinon, c'est le chômage qui progresse. Cela passe par un recul de l'Etat. Là, le gouvernement peut faire quelque chose de plus efficace que d'interpeller les entrepreneurs en leur suggérant un Grenelle des salaires. Il est vrai que c'est plus facile d'accuser les entrepreneurs et de faire jouer la lutte des classes que de réduire le poids de l'Etat. C'est pourtant la seule solution pour accroître le pouvoir d'achat.

## **L'IMPOT A 18% : TAXE PLATE EN POLOGNE**

De plus en plus de pays, notamment dans les anciennes démocraties populaires, font leur révolution fiscale. En particulier, beaucoup font le choix de la « flat tax », de la taxe plate, c'est-à-dire qu'ils abandonnent la progressivité de l'impôt sur le revenu. Les rapports de l'IREF font régulièrement le point sur ces questions fiscales ([www.iref-europe.org](http://www.iref-europe.org)).

Dernière révolution en date, celle de la Pologne. Un projet de réforme fiscale vient d'être présenté par le gouvernement de gauche pour les années 2006-2008, suite à l'adhésion à l'Union européenne et dans la perspective de l'entrée dans la zone euro. Ce projet est présenté comme celui des « trois fois 18% ».

Cela concerne tout d'abord l'impôt sur le revenu payé par les ménages. Pour l'instant, il y a trois taux : 19%, 30% et 40% : l'impôt est donc assez fortement progressif. Pour 2006, les taux passeront à 19%, 28% et 35%. En 2007, il n'y aura plus que deux taux, 18% et 25%. Enfin, en 2008, ce sera la fameuse taxe plate : 18% pour tout le monde : ce sera la fin de toute progressivité.

En contre partie, la TVA augmentera, mais avec un taux unique. Actuellement, elle est assez faible : 0%, 3% et 7%. En 2006, ce sera 7%, 12% et 20%. En 2007, ce sera 14% et 19% et enfin en 2008 un taux unique de 18%. Quant à l'impôt sur les sociétés, il restera faible. Il est actuellement de 19%. Le taux passera à 18% en 2008. Et les entreprises recevront les allègements de 50% pour les sommes investies.

On peut évidemment discuter, comme toujours, de tel ou tel aspect du projet. Mais le point important, c'est d'abord que les choses bougent et cela à l'Ouest comme à l'Est, à la seule exception française. C'est ensuite que le point commun à toutes ces évolutions, c'est l'abandon de la progressivité de l'impôt sur le revenu, qui a été l'une des grandes erreurs du XX<sup>e</sup> siècle en matière économique (pour nous, cela remonte à la réforme CAILLAUX de 1917. Près de 90 ans d'erreur économique, c'est long).

Faut-il rappeler que la progressivité de l'impôt est une machine à détruire de la richesse, puisque personne ne souhaite travailler, entreprendre, épargner ou investir pour rien ou presque. Mais, pendant que tous les pays abandonnent peu à peu leur progressivité, la France pour sa part a encore un taux marginal d'impôt sur le revenu de plus de 48% et de près de 60% avec la CSG et la CRDS. Si l'on ajoute à cela l'impôt de solidarité sur la fortune, lui aussi progressif, de nombreux contribuables (plusieurs milliers) ont chez nous un impôt supérieur à 100% de leur revenu, puisque la droite a supprimé le plafonnement que la gauche avait mis en place (à 80% du revenu, ce qui était déjà délirant, mais préférable à 100%). M. JUPPE avait trouvé que 80% d'impôt, c'était trop généreux. Et on s'étonne que les assujettis à l'ISF partent à l'étranger !).

Dans le cas de la Pologne, on peut regretter certes la hausse sensible de la TVA ; et on peut aussi attendre avec impatience la réduction promise des dépenses de l'Etat et celle du déficit public, qui est encore à 3,7% du PIB : c'est trop pour les critères de Maastricht, dans le cas de la Pologne, mais, curieusement, c'est ce qu'on tolère de la part de la France ! Mais nous sommes prêts à faire le pari que la suppression de la progressivité, avec un taux unique d'impôt, va, comme partout, provoquer une explosion de la production et se traduira finalement par de bonnes recettes fiscales, la base imposable s'étant développée.

Notons avec intérêt que dans la campagne législative qui se prépare, ce projet, présenté rappelons-le par la gauche au pouvoir, est critiqué par l'opposition de droite, qui trouve qu'il ne va pas assez loin dans la baisse de l'impôt et préconise un taux unique de 15%. Heureux pays, dans lequel la gauche baisse les impôts et la droite veut les baisser encore davantage. Il paraît que le gouvernement français est très mécontent des projets polonais, parlant de concurrence déloyale et de « dumping fiscal ».

Droite et gauche en France : tout le monde veut plus d'impôt.



## JACQUES CHIRAC PASSE AU SOCIALISME

« Je suis pour l'Europe sociale et contre l'Europe libérale ». Cette déclaration empruntée à François Hollande qui en avait fait son leitmotiv au cours des dernières élections au Parlement européen, est maintenant le credo de Jacques Chirac. Le sommet européen de cette semaine lui a donné l'occasion non seulement de demander l'annulation de la circulaire Bolkenstein mais aussi de remettre en cause les pouvoirs de la Commission, les dispositions spécifiques dont bénéficient les anglais mais aussi –et c'est plus lourd de conséquences- le principe même du marché commun européen pourtant inscrit dans les textes et les faits depuis le traité de Rome. Que les pays européens aient accepté ce diktat français peut-être interprété de plusieurs manières. Les uns disent qu'il s'agit d'un revirement complet des orientations de l'Europe (et les socialistes crient victoire) les autres estiment que la foudraille du Président n'est qu'une façade pour arracher le oui aux électeurs français.

Et Jacques CHIRAC a eu cette formule admirable, devant une dizaine de députés, reçus à déjeuner à l'Élysée : « le libéralisme, ce serait aussi désastreux que le communisme » (cité par Le Figaro du 16 mars). Sans doute a-t-il oublié ce qu'il disait en 1986 devant l'Aleps, au cours de notre assemblée générale : « le libéralisme est plus qu'une recette d'efficacité, c'est le grand espoir de cette fin de siècle ». Et sans doute a-t-il oublié aussi ce pour quoi il a été élu. Assez paradoxalement, Jacques Chirac se réfère aux mêmes arguments que ceux des partisans du non. Écoutons par exemple Philippe de VILLIERS déclarer au Figaro : « Cette affaire est très grave, car la directive BOLKESTEIN permet à un plombier polonais ou à un architecte estonien de proposer ses services en France, au salaire et aux règles de la protection sociale de leur pays d'origine. Sur les onze millions de personnes actives dans les services, un million d'emplois sont menacés par cette directive. Il s'agit d'un démantèlement de notre modèle économique et social ».

Chacun cherche à faire peur avec cette directive et l'on a parlé, avec beaucoup de tact, de directive « FRANKESTEIN ».

Comment vont réagir les instances européennes après le sommet ? Monsieur BARROSO va-t-il changer d'opinion ? Il déclarait au début de la semaine que la Commission n'entendait en particulier pas revenir sur le principe du pays d'origine.

Il veut absolument réaliser la libéralisation des services. Et il n'apprécie pas la défiance vis-à-vis des pays de l'Est. Il a déclaré : « après l'élargissement, certains sont réticents à accepter la libre circulation des personnes et des services. Certains pensent que la Commission est là pour protéger les quinze membres anciens contre les nouveaux membres. Ce n'est pas le cas, elle est là pour protéger l'intérêt général de l'Europe ».

Au cas où on l'aurait oublié, M. BARROSO a rappelé que la libre circulation des services à travers l'Union était, avec celle des biens, des capitaux et des hommes, une des quatre libertés inscrites depuis 1957 à l'article 3 du traité de Rome. La France veut-elle revenir sur le traité de Rome ? Il serait temps de s'en apercevoir, près de 50 ans après ! José Manuel BARROSO enfonce le clou : en fait, « il y a 25 marchés de services dans l'Union européenne ». La Commission recense aujourd'hui 91 barrières aux échanges transfrontaliers de services. Bref, « le niveau des échanges intra européens de services n'a pas du tout augmenté depuis 1992 », alors que les échanges de produits progressaient d'un tiers.

Une récente étude, citée par M. BARROSO, montre que la libéralisation totale des services pourrait apporter aux consommateurs et producteurs européens un bénéfice de 37 milliards d'euros. Certes, quelques secteurs protégés perdraient des emplois, mais en tout l'Union, à terme, gagnerait 600 000 emplois. Les prix des services baisseraient de 7,2% dans les secteurs réglementés, tandis que le salaire réel augmenterait. « Ce sont des gains concrets dont tout le monde bénéficierait ».

Évidemment, toutes ces considérations sont étrangères à J. CHIRAC qui tourne le dos aux réalités économiques et sociales pour se réfugier dans les utopies socialistes. Il ne rend pas très souriant l'avenir de l'Europe, que les électeurs français acceptent le projet de constitution ou le rejettent.

## « CREER UN DIVIDENDE DU TRAVAIL »

Nous examinons, dans notre article de conjoncture, le problème de la bataille du pouvoir d'achat. Syndicats et gouvernement pensent qu'il suffit de demander aux entreprises de distribuer leurs fabuleux profits pour obtenir une hausse des salaires. Certains pensent que c'est le salaire lui-même qu'il faut augmenter ; d'autres songent à développer la participation. Le ministre de l'économie n'a-t-il pas « fixé » à 15% la hausse de la distribution possible aux salariés (plafonnée à 200 euros) ?

Mais la palme de la proposition la plus farfelue revient à Patrick OLLIER, Président de la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, dans un entretien accordé au Figaro économie. Après avoir parlé de sa proposition de réforme des 35 heures, qui permettrait de travailler plus pour gagner plus et donc d'augmenter le pouvoir d'achat, il regarde lui aussi, après RAFFARIN et BRETON, du côté des bénéfices et de l'intéressement.

« Le moment est venu de faire preuve d'originalité et de transformer, d'améliorer les rapports entre les salariés et les dirigeants. On peut certes y arriver en s'appuyant sur la participation, mais il faut aller plus loin. S'il est naturel que le capital soit rémunéré, il est tout aussi naturel que le travail soit rémunéré » (Sic. Il semblerait que jusqu'ici on n'ait pas rémunéré le travail... Mais grâce à M. OLLIER, ce sera fait).

« Les profits records que l'on observe aujourd'hui conduisent à se poser la question d'une meilleure répartition des richesses créées. J'ai pris l'initiative de proposer à Gérard LARCHER pour le gouvernement et à Nicolas SARKOZY pour l'UMP une proposition sur les dividendes du travail. Je souhaite que ce dividende soit rendu obligatoire dans toutes les entreprises avec actions, cotées ou pas. Les salariés pourraient toucher tous les ans un dividende du travail, immédiatement disponible en action ou en argent. Dans le souci d'associer le salarié à la société qui l'emploie, il devrait immédiatement monétiser ses actions s'il quitte son entreprise. Cela fera l'objet de plusieurs propositions d'amendement au projet de loi JACOB ».

Les bras nous en tombent et, avouons-le, le découragement nous guette. Voilà une proposition non d'un député de base, mais du Président de la Commission des affaires économiques de l'Assemblée. Jusqu'où va se nicher l'ignorance économique ! Qu'il existe des possibilités légales d'intéressement, comme c'est le cas actuellement, sur une base volontaire, il n'y a rien à dire et des entreprises peuvent trouver que c'est une meilleure façon d'intégrer leurs salariés ou de les fidéliser.

Mais qu'on puisse imaginer une distribution obligatoire des profits à tous les salariés, sous le nom de dividende du travail, c'est le comble de la confusion. C'est le signe d'une méconnaissance totale de ce qu'est le profit. Nous en avons parlé assez souvent ces temps-ci pour ne pas y revenir et lasser nos lecteurs. Rappelons seulement que le profit n'est pas le fruit du travail des salariés, mais de la capacité créatrice des entrepreneurs, et qu'il rémunère le fait qu'ils ont innové et trouvé quelque chose qui n'existait pas. Eux seuls doivent donc soit recevoir les profits, soit décider de leur affectation, y compris aux salariés s'ils le veulent. Mais parler de dividende du travail, c'est laisser entendre que le salarié aurait un droit sur ce profit. Il a droit certes à un revenu, mais à un revenu contractuel.

Tout cela s'inscrit dans un climat général, dont nous parlons dans notre article de conjoncture. Le climat de totale confusion ne va pas aider les Français à mieux comprendre l'économie. On peut aussi être encore plus pessimiste et se dire que c'est un climat qui vise à restaurer l'esprit de la lutte des classes, de l'éternel conflit du travail et du capital. Les hommes politiques français devraient se rendre compte que les grands combats idéologiques du XIX<sup>e</sup> siècle sont un peu passés de mode.

## LE TRIOMPHE DU RMA

On avait déjà pu observer le succès du RMI, le revenu minimum d'insertion. Comme il n'avait d'insertion que le nom, mais qu'il constituait en fait un revenu d'inactivité, il a effectivement connu un succès considérable, dont les finances publiques se seraient bien passées, puisque le nombre de RMIstes vient à nouveau de dépasser le million. Faut-il être fier de cette situation et en particulier du

fait que beaucoup, dans le système français si rigide du marché du travail réglementé, préfèrent recourir au RMI. Il est vrai qu'avec le niveau actuel du SMIC et des charges, ils n'ont guère de chances de trouver un emploi.

Comme c'est souvent le cas en France, lorsqu'on crée un système étatique et bureaucratique qui ne marche pas, on s'empresse d'en créer un autre à côté, soi-disant pour pallier ses défauts, au lieu de tenter l'expérience de la liberté. C'est ce qui s'est passé avec le RMI : voilà pourquoi on a créé le RMA, revenu minimum d'activité, en janvier 2004. L'idée n'était pas mauvaise : remettre les Rmistes au travail, au lieu de les financer à ne rien faire.

C'est François FILLON, du temps où il était aux affaires sociales, qui avait préparé ce petit bijou bureaucratique. Instauré par la loi du 18 décembre 2003 et entré en vigueur en janvier 2004, il prévoit un contrat de travail de 20 heures par semaine, conclu pour une durée de 6 mois, renouvelable deux fois, avec une rémunération de 623 euros bruts par mois. Il s'applique dans le secteur marchand et non marchand, mais ne concerne que les allocataires du RMI depuis deux ans et les bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité qui arrivent en fin de droits. L'aide est financée par les conseils généraux, en partie, puisqu'ils doivent verser à l'employeur 367 euros.

Bref un système à la française, bien délimité. Pas question de travailler à plein temps, ni d'avoir les droits à la pension retraite. Au point que M. BORLOO, qui ne manque pas d'imagination pour pousser plus loin la bureaucratie, envisage déjà de réformer le dispositif.

Résultat : le RMA a fait un triomphe. Dans la France entière, moins de mille contrats ont été signés. Une enquête détaillée menée dans le Sud-est indique qu'aucun contrat n'a été signé dans les Bouches du Rhône (sur 69 000 Rmistes). Il est vrai que le conseil général socialiste avait décidé d'exclure les entreprises privées et de le limiter au secteur non marchand, aux associations, qui n'ont pas les moyens d'embaucher... Aucun contrat également dans le Vaucluse ou dans les Alpes de Haute Provence. Et 50 contrats seulement dans le Var, pour 25 000 Rmistes. Déjà, on semble attendre le dispositif suivant, le « contrat d'avenir ».

Faut-il s'en étonner ? Soit l'on écarte les entreprises, qui seules pourraient embaucher, soit elles n'ont aucun intérêt à signer de tels contrats, tant le système est rigide et n'offre aucune marge de manœuvre. Quant au Rmiste lui-même, pourquoi sortir de sa situation, qui assure un paiement de l'inactivité, sans obligation de travail, pour accepter un boulot au rabais. Gageons que le système que cherche à mettre au point M. BORLOO ne vaudra guère mieux. Car une nouvelle fois, on va partir sur de mauvaises bases. On cherche des solutions au problème de l'emploi du côté de l'Etat, alors que l'Etat n'est pas la solution, mais le problème. Et on cherche à singer -mal- le marché du travail. Si la liberté contractuelle était totale, si les taux de salaires étaient libres ainsi que la durée du travail, si la protection sociale était privatisée et mise en concurrence et si les mécanismes publics de l'Etat Providence ne poussaient pas les individus à préférer le chômage, on verrait celui-ci s'effondrer.

Est-ce la direction que va prendre M. BORLOO ?

### **LOI ANTI-SECESSION EN CHINE**

Nous avons vu la semaine dernière quel était le dynamisme de l'économie chinoise dans notre article de conjoncture. Il y a en Chine ce qui marche, qui est le capitalisme. Mais nous n'avons pas oublié le reste : un régime totalitaire, un parti unique, une absence de libertés civiles. Nous en avons cette semaine une nouvelle confirmation, avec les déclarations du Président chinois concernant Taiwan. L'Assemblée nationale populaire a adopté une loi anti-sécession, à l'unanimité (2 896 voix pour et deux abstentions, un résultat parfaitement prévisible quand tous les députés appartiennent au même parti, en l'occurrence le parti communiste). Cette loi était clairement héritée de l'ère Jiang ZEMIN, mais les nouveaux dirigeants l'ont parfaitement assumée.

De quoi s'agit-il ? De légitimer une possible intervention militaire contre Taiwan. Certes, la loi stipule que les moyens « non pacifiques » ne seront utilisés par Pékin qu'en dernier ressort. Mais cela signifie qu'ils seront utilisés si Pékin le juge nécessaire. Ce sera le cas, c'est dit explicitement, si Taiwan déclare son indépendance formelle « par quelque moyen que ce soit ». Ce qui n'est pas impossible, avec un président actuel de Formose qui est indépendantiste. De toutes façons, il y a déjà depuis 55 ans une indépendance de facto. Au demeurant, les relations commerciales et financières entre les deux Chines sont très importantes, les deux économies sont étroitement imbriquées. Quels sont les moyens envisagés par la Chine populaire ? Cela va d'un blocus de l'île à une invasion, en passant par le lancement de missiles. Charmante perspective. Et cela d'autant plus que Pékin annonce que l'indépendance n'est pas le seul motif de guerre. Il y a aussi des incidents majeurs provoquant séparation avec la Chine ou encore « l'épuisement complet des possibilités d'unification », ce qui est bien flou.

La veille de ce vote, le Président Hu JINTAO, également secrétaire général du parti, avait été élu au poste de chef de la Commission militaire centrale. Il avait alors appelé les militaires chinois à se « préparer à un conflit armé ». Pour accentuer l'impression de cette déclaration, il était en outre à tout prix une réunification, ce qui n'est guère rassurant.